

Communiqué de presse

L'OGBL dénonce la fin du statut public chez POST Luxembourg

Le 4 mars 2024 le directeur général de POST Luxembourg, Claude Strasser, a présenté aux représentants de l'OGBL un accord de médiation signé entre POST Luxembourg et le Syndicat des P&T, antenne syndicale de la CGFP au sein de POST Luxembourg.

L'accord, signé déjà le 22 décembre 2023, règle la situation d'environ 270 salariés recrutés avant le 1^{er} avril 2016, majoritairement dans les carrières moyennes, dont le statut à l'embauche n'était pas clairement défini. Ces salariés auront avec cet accord la possibilité de changer d'un statut privé vers celui d'employé de l'Etat.

Ils seront sujets à la passation d'un examen de carrière et soumis à la réglementation des employés de l'Etat. Cependant le changement de statut ne sera pas obligatoirement synonyme d'améliorations de carrière et le nombre de salariés désirant changer de statut se limitera à une minorité de personnes !

Cet accord fixe définitivement le statut privé de tous les salariés actuels et non-éligibles, soit environ 97% du personnel. Cet accord fixe également le statut privé de tous les collaborateurs futurs de POST Luxembourg sauf quelques exceptions convenues entre les parties. Ainsi par exemple, le changement d'administration de fonctionnaires ou employés auprès de l'Etat vers POST Luxembourg reste possible.

La fin du facteur public

Par ailleurs, la POST et la CGFP ont fixé le recrutement des futurs facteurs exclusivement sous statut privé.

Le Syndicat des P&T sacrifie le statut public pour sauver ses sièges au conseil d'administration

La loi postale stipule que les 6 représentants du personnel au niveau du CA sont déterminés démocratiquement en fonction du rapport entre statuts privé et public au sein de l'ensemble du personnel. Le rapport entre statuts s'est déplacé pour la première fois en faveur des salariés qui se voient attribuer 4 mandats contre 2 pour le personnel public.

Dans leur newsletter de février 2024 du Syndicat des P&T, ce dernier écrit au personnel de POST :

« Dans ledit accord de médiation, le Directeur général s'engage en outre à faire changer la loi au sein du conseil d'administration : introduction d'une liste, avec des agents sous le statut de droit public et des salariés ! **Sans cette décision, le Syndicat des P&T n'aurait pas pu signer ladite convention.** »

Cet accord de médiation fixe un déséquilibre permanent et irréversible entre les collaborateurs occupés sous statut public et privé et le Syndicat des P&T voit ses sièges au niveau du CA directement menacés. Voilà pourquoi les signataires ont émis le souhait de changer le mode d'élection des représentants du personnel au CA de POST Luxembourg.

Communiqué de presse

En clair le Syndicat des P&T a sacrifié le statut public chez POST Luxembourg pour sauver ses sièges au sein du conseil d'administration.

Le Syndicat des P&T trompe la direction et les salariés de POST

Les parties signataires se sont engagées lors de la signature à ne pas publier ledit accord avant le 12 mars 2024, date des élections sociales.

Le Syndicat des P&T a brisé la confiance de POST Luxembourg en annonçant publiquement la signature de l'accord en février en pleine période électorale. Plus scandaleux encore est le fait que le Syndicat des P&T a utilisé ledit accord comme propagande électorale et de surcroît a vendu l'accord comme son contraire, à savoir la garantie de l'octroi du statut public à tous les salariés de POST Luxembourg !

- Cet accord n'engage que le Syndicat des P&T.
- L'OGBL continuera de défendre et de revendiquer un renforcement du statut public de POST Luxembourg !

**Communiqué par le syndicat Service public OGBL / Landesverband
le 8 mars 2024**